

Plan de Prévention des Risques

Le PPR de Bessancourt est adopté. Les Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) constituent l'outil privilégié de la politique de prévention et de contrôle des risques naturels majeurs menée par l'Etat.



Ils permettent de préciser les connaissances des phénomènes naturels, d'informer les populations sur les risques, de délimiter les zones exposées à un risque et de définir une réglementation adéquate. De plus, ces informations doivent dorénavant être obligatoirement fournies au moment de l'achat ou de la vente d'un logement.

L'élaboration des PPR est une compétence de l'Etat. Néanmoins, les collectivités concernées sont consultées.

Le PPR sera ensuite annexé au Plan Local d'Urbanisme de la Ville.

Infos pratiques

Le service urbanisme reçoit uniquement sur rendez-vous. Un accueil unique se tient en mairie les :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 13h30 à 17h30
- Une permanence est tenue un jeudi soir par mois à l'hôtel de ville.

Documents

Document

[PPR - Note de présentation](#)

Document

[PPR - règlement](#)

Document

[Arrêté préfectoral sur le PPR](#)

Document

[PPR - carte de données brutes sur les carrières souterraines](#)

Document

[PPR - plan des contraintes du sol et sous-sol](#)

Document

[PPR - carte des aléas et des sinistres](#)

Document

[PPR - carte de données brutes sur la dissolution du gypse](#)

Document

[PPR - carte de zonage des mouvements de terrain](#)

Document

[PPR - carte de synthèse des aléas](#)

Liens utiles

[Service urbanisme](#)

Contact

Service Urbanisme

Tél. 01 30 40 44 44

pole.aménagement@ville-bessancourt.fr